

STRUCTURES D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

GRILLE D'ADMISSION (MODIFIÉE EN 2025)

Catégorie	Critères	Notation	Commentaires
Contextes de résidence	1- Réside sur le territoire de la communauté de communes	3 points	
Contexte social et familial	2 - Bi-activité des parents	3 points	
	3 - Famille monoparentale en activité ou en recherche d'emploi	3 points	
	4 - Accueil simultané d'un autre enfant de la fratrie lorsque au moins l'un d'entre eux est déjà inscrit dans l'établissement ou jumeau et plus.	2 points	Favorise les regroupements ou la scolarisation à proximité de la commune d'habitation
	5 - Problème de santé de l'enfant ou d'un des parents, enfant porteur de handicap y compris social	1 point	Maladie rendant importante la souplesse et l'encadrement d'accueil, famille d'accueil,
	6 - Famille primo arrivante ou en grande difficulté sociale nécessitant un accompagnement à la scolarité	1 point	Favorise l'accompagnement à la scolarité
Contexte professionnel	7 - Travaille sur le territoire de la communauté de communes	2 points	
	8 - Retour à l'emploi dans le cas de famille monoparentale ou en cas de bi-activité après une période de chômage (sauf congé de maternité et congé parental)	2 points	
	9 - Reprise d'emploi du parent assurant la garde jusqu'à présent	1 point	Après arrêt volontaire ou involontaire (congé de maternité légal exclu) tel que congé parental, maladie, accident, formation...
Contexte administratif	10 - Non-respect du règlement de fonctionnement	- 2 points	Non-paiement des factures mensuelles, retards de paiement récurrents au sein de l'ensemble des services de la collectivité
	11- Accueil déjà enregistré en structure périscolaire	2 points	

En cas d'égalité de plusieurs demandes, la date d'arrivée du dossier sera prise en compte.